



PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 13 JANVIER 2022, 18H30
Via visioconférence Teams

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT
2. PRÉSENCES ET QUORUM
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
5. DOSSIERS DE GESTION DE GAVLAP
 - 5.1. ÉTAT DES RÉSULTATS
 - 5.2. FINANCES
 - 5.3. COVID
6. CPA LA PRAIRIE
7. AHM LA PRAIRIE
8. JDLM
9. SUJETS DIVERS
10. HUIS-CLOS
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les présences sont prises. Monsieur Manuel Tavares préside la réunion et souhaite la bienvenue à tous, un bon retour à Mme Paule Fontaine et un bienvenue particulier à Mme Sylvie Major. Tour de table pour que les administrateurs se présentent à Madame Major. Il est 18h40.

2. PRÉSENCES

Étaient présents : Manuel Tavares, président
Luc Léveillé, trésorier
Anthony Gauthier, représentant CPA La Prairie
Normand Chassé, représentant AHM La Prairie
Michael Lembo, Représentant du service du génie, Ville de La Prairie
Yves Ricard, représentant JDLM
Caroline Varin, Directrice service des loisirs, culture et vie communautaire, Ville de La Prairie
Paule Fontaine, conseillère, ville de La Prairie
Sylvie Major, conseillère, ville de La Prairie

Participaient aussi : Judith Camiré, directrice générale GAVLAP
Isabelle Rouleau, adjointe administrative GAVLAP

Était absent :

IL Y A QUORUM

2022-01-001

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Gauthier
APPUYÉ PAR monsieur Yves Ricard
Et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté,

ADOPTÉE

4. 2022-01-002

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michael Lembo
APPUYÉ PAR monsieur Anthony Gauthier
Et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal soit adopté

ADOPTÉE

4.1. Suivi du dernier procès-verbal

5. DOSSIERS DE GESTION DE GAVLAP

5.1. ÉTAT DES RÉSULTATS

Mme Judith Camiré explique l'état des résultats des mois de novembre et décembre 2021. Il semble y avoir une erreur dans l'état des résultats puisque les loyers n'y sont pas présents. Ce sera à vérifier et à confirmer aux administrateurs.

5.2. FINANCES

Les finances de GAVLAP sont fragiles après avoir payé toutes les factures de loyer à la Ville. Les séances de patinage libre ont été arrêtées par la Ville le 23 décembre et le bâtiment a été fermé en date du 30 décembre 2021 selon les recommandations de la ville et de la santé publique. Les administrateurs sont unanimes à la reprise des locations de glace familiales et individuelles.

5.3. COVID

Les consignes sanitaires actuellement permises sont expliquées aux administrateurs.

6. CPA LA PRAIRIE

Patinage Québec autorise les entraînements. Le CPA a fait la demande auprès de la Ville afin de pouvoir reprendre les entraînements en fonction des consignes de Patinage Québec et de la santé publique, ce qui a été autorisé. Les patineurs ont repris les entraînements individuels depuis le 14 janvier 2022. M. Gauthier remercie la direction de l'aréna ainsi que la Ville pour cette réouverture rapide.

7. AHM LA PRAIRIE

M. Chassé se questionne sur la faisabilité de pratiques au sein du hockey mineur et du type d'entraînement qui pourrait être permis, puisque pour l'instant seul le patinage artistique semble être permis dans certains contextes.

8. JDLM

Présentement, le collège n'a pas l'autorisation de faire jouer ses élèves puisqu'ils n'entrent pas dans les critères des groupes autorisés. Monsieur Yves Ricard explique également la complexité de faire pratiquer les équipes d'une association telle que le hockey mineur en période de restrictions sur la glace.

9. SUJETS DIVERS

2022-01-003

9.1. Reconstitution du comité des ressources humaines du conseil d'administration de GAVLAP

Suite à plusieurs changements au sein du conseil, le comité RH doit être rétabli.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Gauthier

APPUYÉ DE monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

QUE Manuel Tavares, Michael Lembo ainsi que Caroline Varin constituent le nouveau comité des ressources humaines de GAVLAP.

MT ____ ML ____

ADOPTÉE

2022-01-004

9.2. Élection d'un nouveau vice-président du conseil d'administration de GAVLAP

Le poste de vice-président du conseil d'administration étant vacant à la suite du départ de M. Pierre Vocino,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE monsieur Michael Lembo

Et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Yves Ricard vice-président du conseil d'administration de GAVLAP.

ADOPTÉE

9.3. Réparation de manteau

Une entraîneuse du CPA a fait une demande de compensation suite à un incident. Celle-ci a expliqué par courriel que la fermeture éclair de son manteau s'était accroché dans une vis des affiches publicitaires sur les bandes de la patinoire. Elle réclame le remboursement de son manteau et affirme qu'il est impossible de faire réparer la fermeture éclair puisque ce modèle de fermoir est introuvable au Québec.

Après vérification, Mme Camiré constate que la vis n'est pas dangereuse et mets la compagnie Sport Média au courant de la situation.

Le conseil suggère de valider avec la compagnie Sport Média, le dédommagement qu'elle est prête à verser puisqu'il s'agit de leurs équipements et du travail de leur employé.

9.4. Nouveau maire en poste

Madame Camiré et monsieur Tavares mentionnent qu'ils souhaitent bientôt rencontrer le nouveau maire en poste depuis le mois de novembre.

9.5. La prochaine réunion se tiendra le 10 février 2022.

10. HUIS-CLOS

Le huis-clos n'a pas été demandé.

2022-01-005

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Chassé

APPUYÉ DE monsieur Yves Ricard

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19h50 ;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Michael Lembo, secrétaire